

Compte-rendu du groupe de travail sur le mouvement des ANT

17 avril 2015, salle WAPA du rectorat, 8h30

Etaient présents : M. Pierre-Louis (DRH), Mme Favières (DPE2), Mme Fernand (DPE2), M. Mordicé (PERDIR), 1 responsable des affaires scolaires, 1 représentante UNSA, et 4 représentants FSU.

Le DRH prend la parole pour indiquer que cette circulaire s'inscrit dans un esprit de **stabilisation des équipes pédagogiques**, avec pour objectif d'avoir un enseignant devant les élèves sur tous les postes, et ce, avant la rentrée.

Il précise que l'administration sera moins ouverte concernant les demandes de révision d'affectation. Il n'y en aura qu'au cas par cas et pour des cas médicaux.

1. La FSU demande que le **nombre de vœux** obligatoires sur groupement de communes soit réduit à 2 au lieu de 3 dans la circulaire.

Réponse : moins il y a de vœux faits, moins il y a de satisfaction. (S'il n'y a pas de poste dans les 2 vœux groupement de communes, autant en faire un 3^e pour être satisfait ...)

2. Le point essentiel sur lequel la FSU a insisté est la **priorité sur communes isolées**. La FSU souhaitait que le mot dérogation soit retiré et qu'il y ait une **pré-affectation des ANT en juin** pour les collègues ayant formulé un 1^{er} vœu sur les communes isolées et Saint-Laurent et Mana, dans le respect d'un barème.

Réponse : modification de la circulaire ok.

Une valorisation des communes isolées, Saint-Laurent et Mana sera mise en place sur le vœu 1, **MAIS** en 2 groupes :

-1^{er} groupe, fortement valorisé par le barème : Maripasoula, Grand Santi, Papaïchton, Apatou, Camopi, Régina, St Georges de l'Oyapock, Sinnamary et Iracoubo.

-2^e groupe, moins valorisé par le barème : Saint-Laurent du Maroni, Mana.

L'administration estime que ce n'est pas la même problématique entre les communes isolées et ces 2 villes de l'ouest.

Remarque : selon les circulaires ministérielles, St Georges de l'Oyapock et Apatou sont toujours considérées comme communes isolées. Il n'y a pas plus d'information sur le sujet.

Le barème devrait être envoyé par mail d'ici le début de la semaine prochaine.

CONCLUSION : il y aura bien une affectation en juin avec une priorité géographique sur le vœu 1, valorisé.

L'administration a déclaré vouloir **affecter TOUS les personnels fin juin**, de manière à partir en vacances sereinement, pouvoir s'installer dans de bonnes conditions et un gros effort sera fait dans les établissements pour l'accueil des personnels.

3. La priorité à la continuité pédagogique : la FSU souhaitait qu'elle intervienne après la priorité à la stabilité géographique, définie par les vœux et le barème.

Réponse : il n'y a pas de problème, pas d'incompatibilité car cette priorité n'est pas donnée par un vœu à formuler mais une case à cocher pour ceux qui souhaitent le maintien sur le poste dans le même établissement.

4. Le barème est commun entre le 1^{er} et le 2nd degré. Il n'y a plus de rapprochement de la résidence de l'enfant, l'administration l'a supprimé même dans le 1^{er} degré en raison de la complexité à le mettre en application.

L'administration s'est engagée à publier la circulaire **jeudi 23 avril 2015** au plus tard pour une ouverture du serveur **vendredi 24 avril 2015**.

La saisie des vœux se fera du 24 avril au 18 mai 2015.

La commission de vérification des barèmes se tiendra le **18 juin 2015**.

En fin de séance, intervention du secrétaire général, M. Fonderflick qui rappelle l'importance que tous les postes soient pourvus à la rentrée, l'importance que les ANT se sentent bien dans leur établissement, l'importance d'être dans de bonnes conditions, afin que chacun ait envie de s'investir, pour les élèves. Ca sécurise tout le monde, parents, élèves, professeurs, chefs d'établissement, personnels...

Anne JOLY, responsable du secteur ANT, pour le Snes-FSU